

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée des  
Nations Unies pour la stabilisation en  
Centrafrique



UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional  
Integrated Stabilization Mission in the  
Central African Republic

## Division des droits de l'homme

### Rapport mensuel sur la situation des droits de l'homme

Juin 2022

---

*La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat d'assister le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à promouvoir et à protéger les droits de l'homme à travers ses bureaux de terrain et son quartier général à Bangui. Ce rapport est basé sur les informations reçues par la DDH et ne comprend que les violations et abus des droits de l'homme qui se sont produits, ont été documentés et vérifiés au cours du mois de juin 2022. Les incidents qui n'ont pas pu être vérifiés ne sont pas inclus. Les crimes ordinaires sont également exclus de ce rapport. Ces informations sont partagées aux niveaux local et national avec les autorités de la RCA et les partenaires.*

### Contexte sécuritaire et politique en juin 2022

1. La violence et l'insécurité persistent dans le secteur Est de la RCA, et plus précisément dans les préfectures de Mbomou, Haute-Kotto et Vakaga. A titre d'exemple, dans la préfecture de Mbomou, sous-préfecture de Bakouma (130 km au Nord de Bangassou), des combattants de la *Coalition des patriotes pour le changement (CPC)/Unité pour la paix en Centrafrique (UPC)* ont attaqué une position des *Forces armées centrafricaines (FACA)*, provoquant des affrontements armés le 23 juin. Au cours de l'attaque, huit combattants armés, dont le chef rebelle Abdoulaye Machaï, ont été tués par des éléments des FACA. Une balle perdue a aussi tué un civil. La DDH a également été informé de tirs nourris entendus à Nzacko (185 km au Nord de Bangassou) le 24 juin, entraînant un déplacement massif de la population civile vers la brousse. La menace d'une détérioration de la situation sécuritaire dans la préfecture reste élevée.
2. À la suite de ces événements, plusieurs civils sont restés en brousse, craignant une nouvelle attaque. Le nombre de civils concernés est difficile à évaluer en raison des problèmes d'accès à Bakouma et ses environs. Par exemple, sur l'axe Rafai-Zemio et à Makembe (à PK25 de Bangassou), la DDH a reçu des allégations d'appropriation de biens civils, de violations du droit à la vie et de violences sexuelles liées au conflit (VSLC) par des combattants de divers groupes armés non identifiés.
3. Dans la préfecture de la Vakaga, des menaces contre les civils ont été enregistrées tout au long du mois. La DDH a été informé que l'UPC et les Arabes T'aïcha du Soudan opèrent sur l'axe Ouanda-Djallé et Sam-Ouandja (115 km au Sud de Birao) et près de l'aéroport de Birao sous la direction du soi-disant « général » Ali Darrassa. Le 2 juin, deux véhicules avec 25 civils ont été arrêtés par des combattants de l'UPC alors qu'ils se rendaient à Sam-Ouandja. Les combattants ont menacé, enlevé et extorqué les civils avant de les relâcher en échange de leurs biens. Le 23 juin, des allégations de pillages, destructions et appropriation de biens civils, y compris de l'école primaire d'Ouanda-Djallé, par ces combattants ont été rapportées. Certains civils, dont les autorités locales, ont fui dans les montagnes, craignant pour leur sécurité.
4. Dans le secteur Ouest, dans les préfectures de Nana-Mambéré et de Mambéré-Kadéï, des menaces contre les civils ont été documentées en raison de la présence de combattants du groupe armé *Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R)* et d'anti-Balaka affiliés au CPC. Le mouvement des combattants 3R vers le village de Besson a entraîné le retrait des gendarmes et des FACA déployés dans le village, exposant davantage la population civile. Les combattants venus de la frontière avec le Cameroun ont augmenté leurs attaques contre

les civils dans des villages isolés autour de Dilapoko et sont immédiatement retournés dans leurs cachettes. Les patrouilles de la force augmentent dans cette localité pour assurer la protection des civils. Suite au mouvement des combattants 3R dans la sous-préfecture de Gadzi, les éléments des FACA ont menacé la population locale, l'accusant d'être complice du groupe armé 3R; la population a commencé à fuir la zone. La DDH surveille la situation car une telle volatilité peut conduire à des violations des droits humains et à des abus.

5. Dans la continuité de ce qui avait été constaté au mois de mai, la DDH a documenté des violations des droits de l'homme et des abus survenus dans le contexte de la transhumance dans le secteur Ouest, plus précisément dans la préfecture de Mambéré-Kadéï, où des affrontements ont eu lieu entre les éleveurs et la population locale.
6. Dans la préfecture de la Basse-Kotto, un affrontement armé a éclaté le 18 juin entre les groupes armés CPC/UPC et anti-balaka dans le village de Nzelete (85 km au sud-est de Bambari et 17 km au nord d'Alindao), suite à une incursion de combattants de l'UPC dans le village pour attaquer la population civile. Les anti-balaka étaient intervenus pour repousser cette attaque et chasser les combattants de l'UPC du village. L'incident a conduit au déplacement de la population locale, mais aucune victime civile n'a été enregistrée. La situation sécuritaire reste volatile dans les villages de Nzelete et Tambia.
7. A Bangui, dans la préfecture d'Ombella M'Poko, les tensions, entre les partisans de la modification de la Constitution du 30 mars 2016 et ceux qui y sont opposés, se poursuivent, avec des messages de haine et d'incitation à la violence. Cette situation pourrait entraîner des violences ou des affrontements susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et à la paix.

## Violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire

8. Au cours du mois de juin, la DDH, y compris la Section pour la protection des femmes (SPF) et la Section pour la protection de l'enfance (SPE), a documenté et vérifié 61 incidents qui ont effectivement eu lieu en juin 2022, représentant 68 violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH), affectant 202 victimes. De plus, la DDH a également enregistré 17 allégations pouvant représenter 21 violations et abus avec 63 victimes, qui étaient toujours en cours de vérification à la fin juin. Ceci marque une diminution de 6% des incidents, des violations et des victimes par rapport à mai 2022, mois durant lequel avaient été documentés 65 incidents représentant 72 violations et ayant fait 214 victimes. Cette diminution peut être en partie attribuée aux difficultés rencontrées par la MINUSCA pour atteindre les populations affectées, notamment en raison de la crise du carburant en RCA.

### Principales tendances

**61 incidents vérifiés** représentant **68 violations** aux droits de l'homme ou du droit international humanitaire, faisant **202 victimes**, ont eu lieu en juin 2022. Cela constitue une **légère diminution** du nombre d'incidents, de violations et de victimes par rapport à mai 2022.

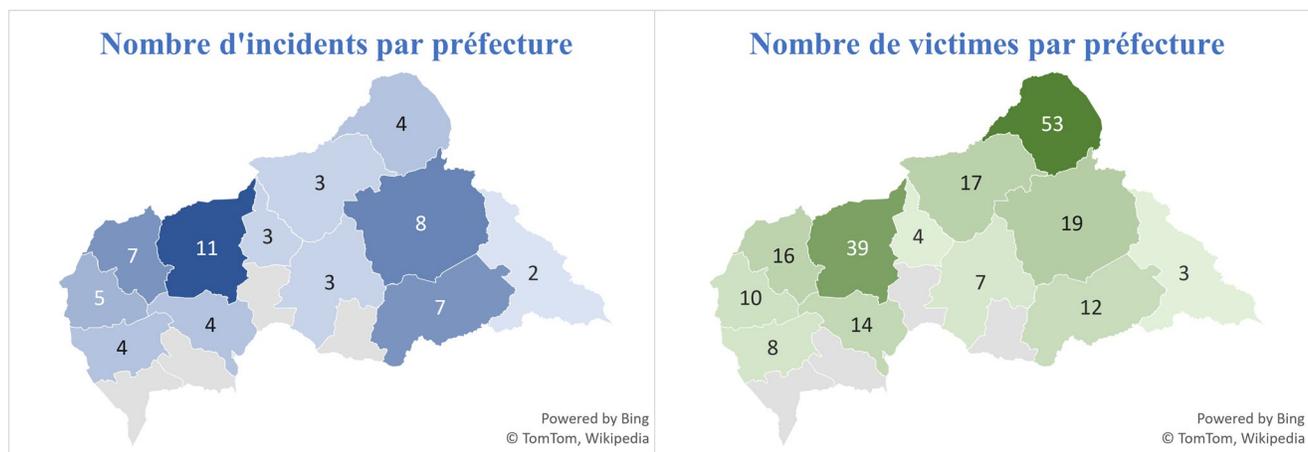
Les acteurs étatiques ont été responsables du plus grand nombre d'incidents et de violations des droits de l'homme, bien que les groupes armés signataires de l'APPR aient été responsables du plus grand nombre de victimes, notamment de civils tués.

9. La DDH a également documenté et vérifié 20 incidents qui ont eu lieu dehors de la période de référence (avant juin 2022), ce qui représente 24 violations des droits de l'homme faisant 156 victimes.

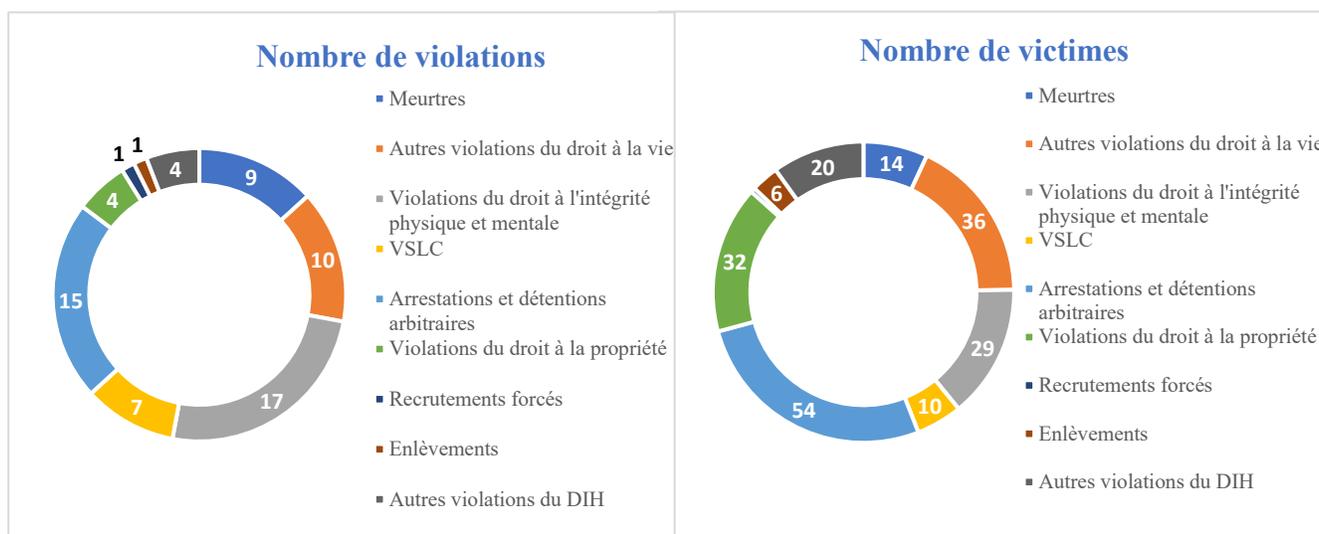
10. Les victimes sont principalement des hommes (129), suivis des femmes (24) et des enfants (six garçons et six filles). De plus, il y a 32 victimes civiles pour lesquelles le genre n'était pas indiqué et cinq groupes de victimes collectives.

11. La Vakaga et l'Ouham ont été les préfectures les plus touchées en termes de victimes de violations des droits de l'homme. La Vakaga a enregistré quatre incidents, soit cinq violations et 53 victimes, tandis que l'Ouham a enregistré 11 incidents, 12 violations

et 39 victimes affectées. Un nombre élevé de victimes a également été enregistré dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Bamingui-Bangoran.



12. Dans le Secteur Est, les groupes armés signataires de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA) ont été responsables de la majorité des incidents, violations et victimes.<sup>1</sup> L'UPC a été responsable de 68% (59) des victimes dans le secteur Est. La plupart d'entre elles étaient liées à la violation du droit à la vie et du droit à l'intégrité physique et mentale.
13. Dans le Secteur Centre<sup>2</sup>, les acteurs étatiques ont été responsables de la plupart des violations aux droits de l'homme, la police étant responsable du plus grand nombre d'incidents, de violations et de victimes. Par exemple, la police a été responsable de 57% des victimes affectées (16), ce qui peut être attribué au nombre élevé de cas de détention arbitraire dans le centre du pays.
14. Dans le Secteur Ouest<sup>3</sup>, les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables du plus grand nombre d'incidents, de violations et de victimes pendant la période de référence. Les 3R ont été responsables de 59% (27) des victimes documentées dans l'ouest, la plupart en concernant des violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), des meurtres ou d'autres formes de violations du droit à la vie, et des violations du droit à l'intégrité physique. Le secteur ouest a été le plus touché en termes d'incidents (31), de violations (35) et de victimes (87).

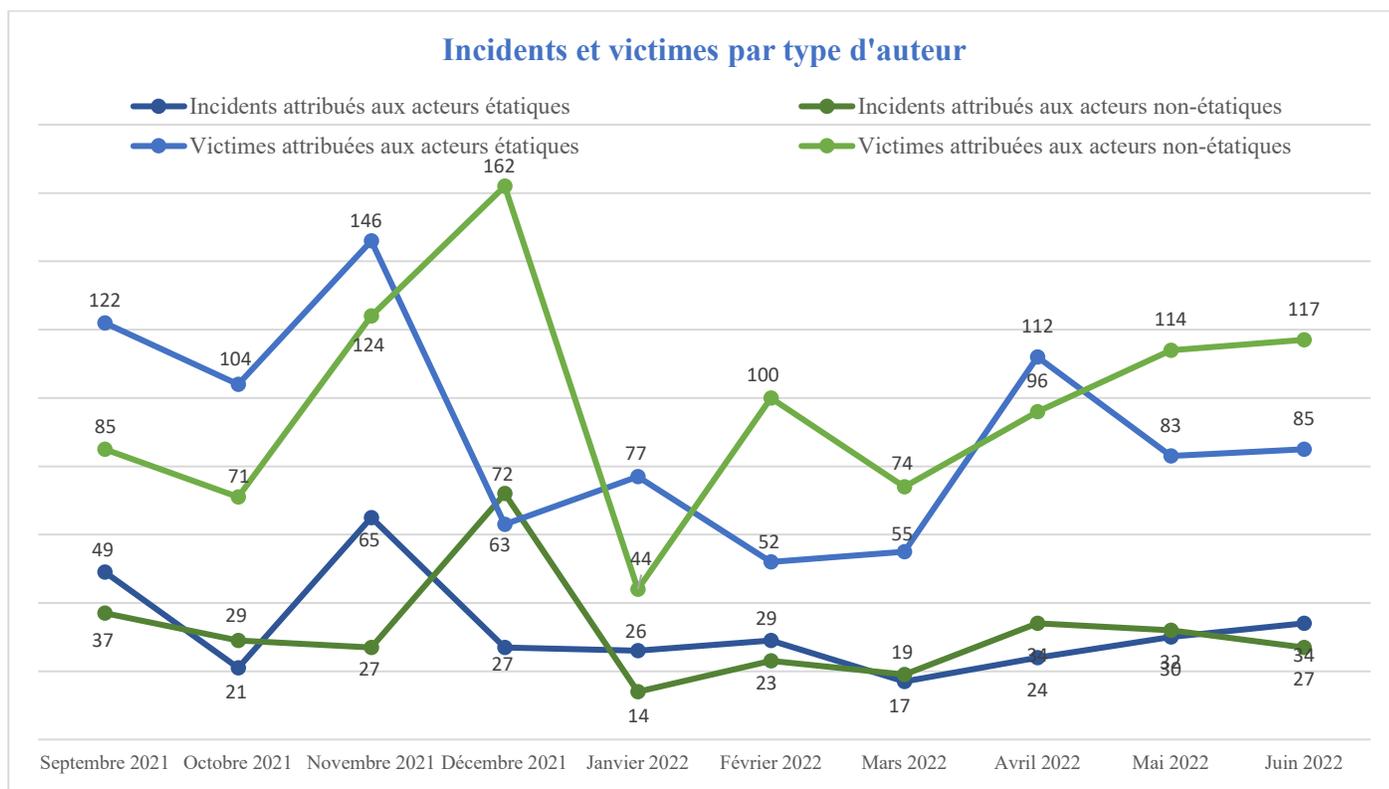


<sup>1</sup> Les préfectures du secteur Est sont les suivantes : Haut-Mbomou, Haute-Kotto, Mbomou, et Vakaga.

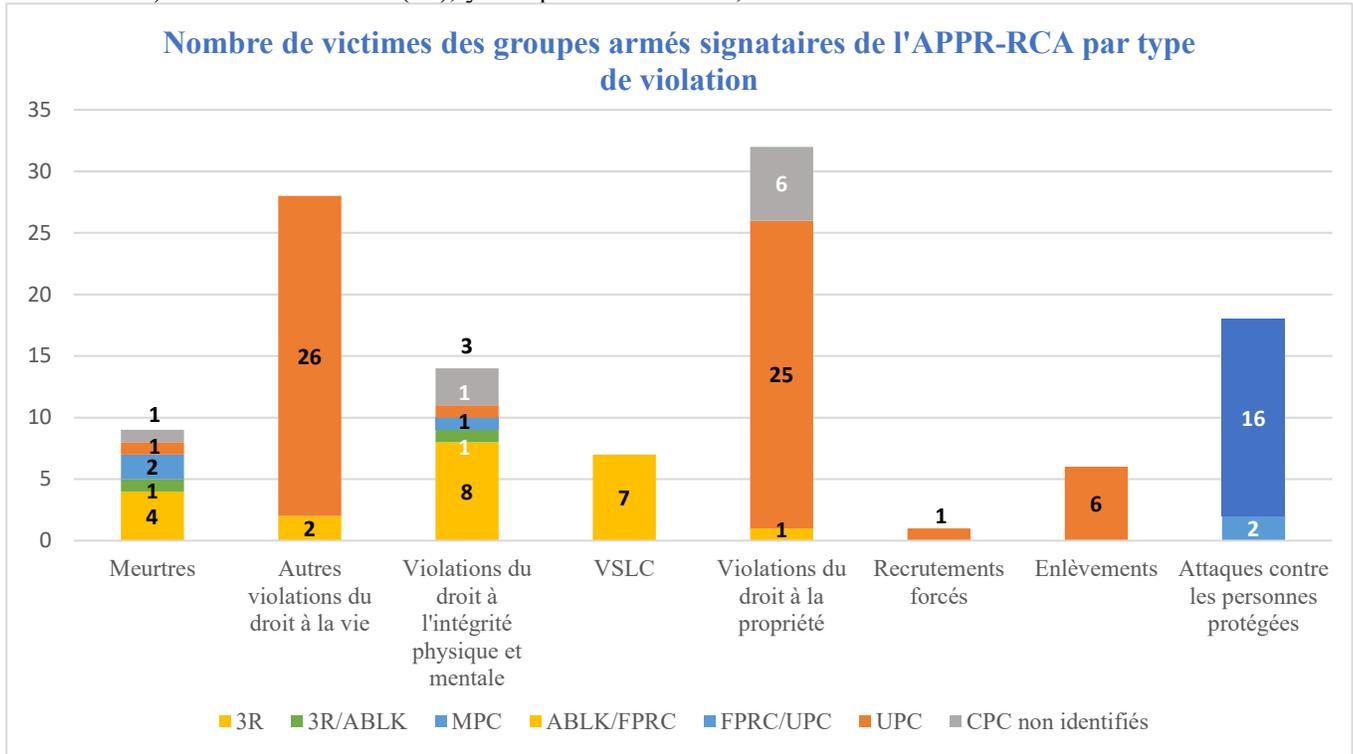
<sup>2</sup> Les préfectures du secteur Central sont les suivantes : Bamingui-Bangoran Basse-Kotto, Kémo, Nana-Gribizi et Ouaka.

<sup>3</sup> Les préfectures du secteur Ouest sont les suivantes : Bangui, Lobaye, Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Ombella M'Poko, Ouham, Ouham Pendé, et Sangha-Mbaéré.

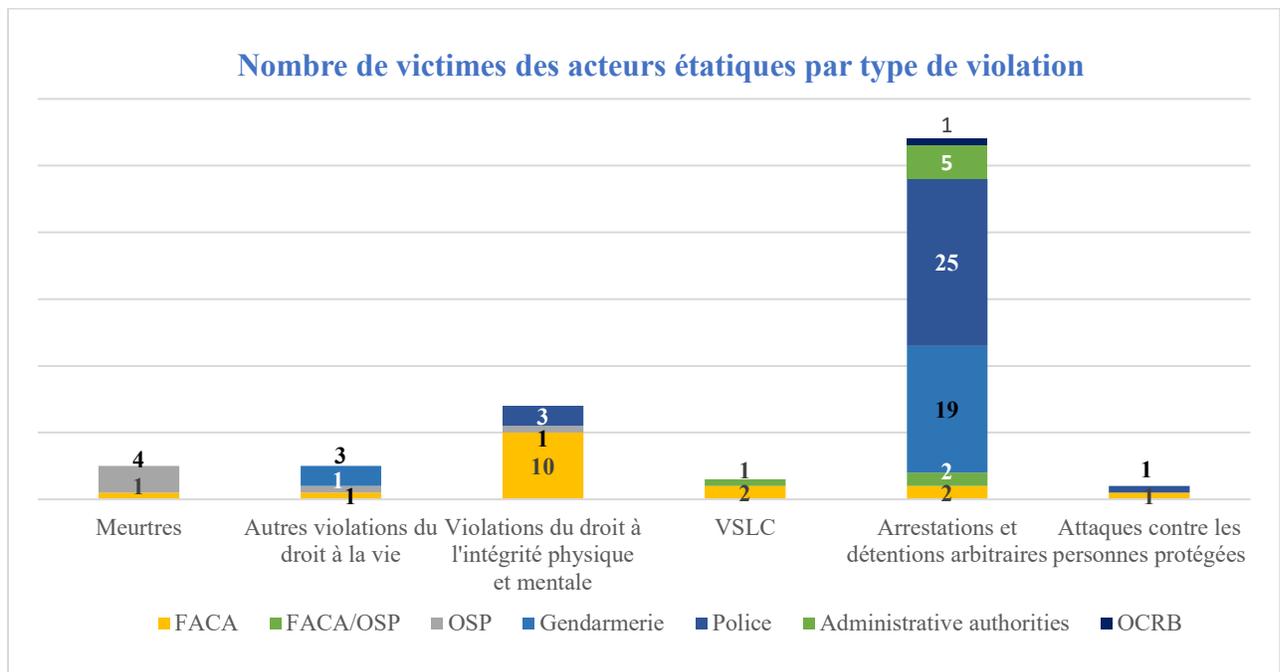
15. Ce mois d'juin, la DDH a documenté et vérifié sept incidents durant lesquels neuf atteintes au droit à la vie par meurtre ont fait 14 victimes, tandis que 22 victimes avaient été enregistrées en mars et 42 en avril. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de la majorité des civils tués (neuf) ainsi que de la plupart des victimes d'autres violations du droit à la vie (26), du droit à la propriété (32) et des attaques contre des personnes protégées (18). Toutefois, les acteurs étatiques ont été responsables de la majorité des victimes d'arrestations et de détentions arbitraires (49), qui ont été principalement documentées lors des visites régulières des lieux de détention effectuées par HRD.
16. Les acteurs étatiques ont été responsables de 34 incidents, représentant 36 violations affectant 85 victimes. Parmi les acteurs étatiques, la police et la gendarmerie ont été responsables du plus grand nombre de victimes (15 incidents représentant 15 violations affectant 51 victimes), la plupart étant liés à des cas d'arrestation et de détention arbitraires. Les FACA et les autres personnels de sécurité (APS), conjointement ou séparément, ont été responsables de 16 incidents, représentant 18 violations et 26 victimes. La diminution des violations perpétrées par les APS, conjointement ou séparément, (quatre) peut être liée à la tendance documentée par la DDH depuis octobre 2021 selon laquelle les APS utilisent de plus en plus de supplétifs dans leurs opérations et ne commettent donc plus directement de violations des droits humains. D'autres acteurs étatiques tels que les autorités administratives, l'*Office Centrafricain de Répression du Banditisme* (OCRB) et l'*Unité Spéciale Mixte de Sécurité* (USMS) ont été responsables de trois incidents, représentant trois violations faisant huit victimes.



17. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 25 incidents, au cours desquels 30 violations faisant 115 victimes ont été commises. Ce mois-ci, les types de violations les plus courants sont les arrestations et détentions arbitraires (54 victimes), les violations du droit à l'intégrité physique et mentale (29 victimes) et du droit à la vie (50), y compris les meurtres, les tentatives de meurtre et les menaces de mort.



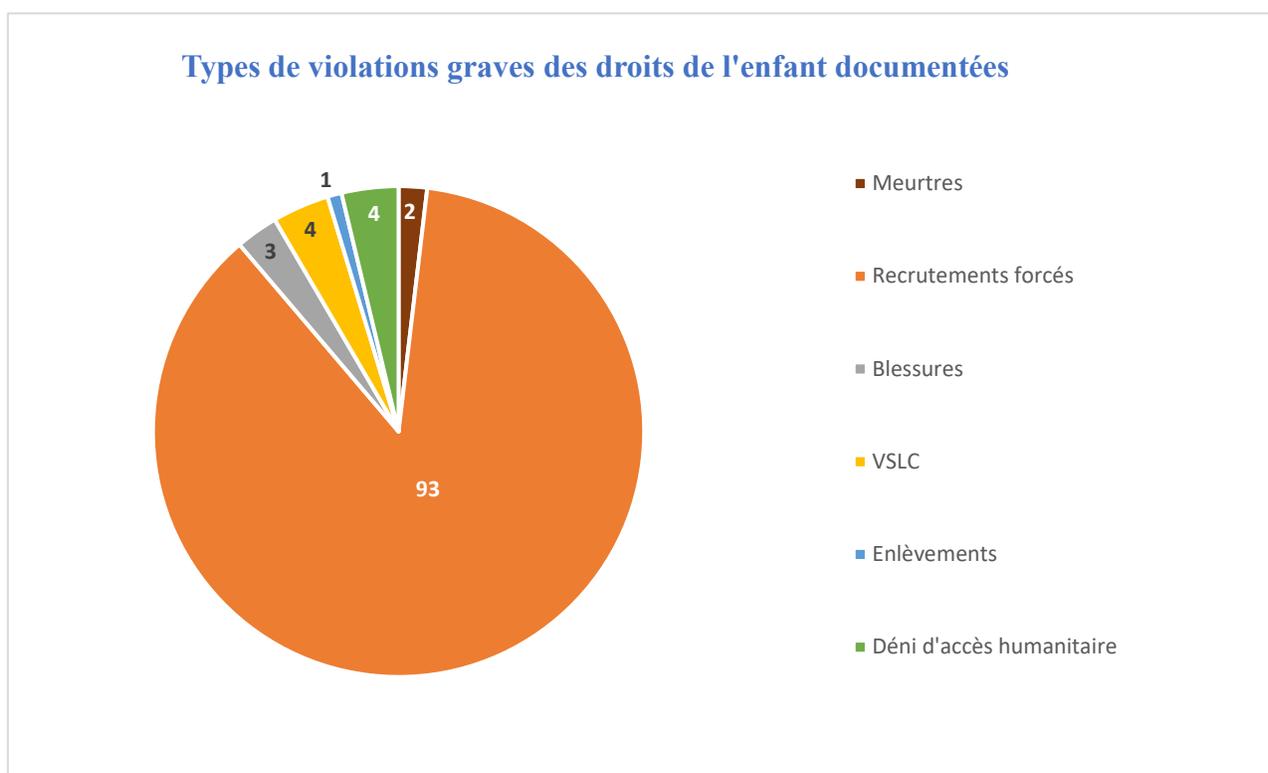
Parmi les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, les 3R sont responsables de la plupart des incidents et violations (10 incidents représentant 12 violations et 22 victimes), tandis que l'UPC est responsable de la majorité des victimes (six incidents représentant sept violations faisant 60 victimes).



18. En juin 2022, la DDH a également documenté des incidents attribués à d'autres acteurs non étatiques. Les Arabes T'aicha et des hommes armés non identifiés ont été responsables d'un incident impliquant une violation et une victime chacun.

## Les enfants dans les conflits armés<sup>4</sup>

19. Au cours de la période considérée, le Groupe pays pour le suivi et les rapports (GPSR) a vérifié 107 violations graves des droits de l'enfant touchant 101 enfants (59 garçons et 42 filles) - soit une augmentation de 224% des violations graves et de 381% des victimes affectées par rapport à la période précédente au cours de laquelle 33 violations affectant 21 enfants avaient été documentées. L'augmentation de ces violations graves au cours de la période considérée peut s'expliquer par le nombre élevé de recrutements et d'utilisations d'enfants attribués au FPRC dans la préfecture de Bamingui-Bandoran, qui n'ont pu être vérifiés qu'en juin.
20. Les groupes armés ont été responsables de 93% des violations et les acteurs étatiques des 7% restants. Quarante-vingt-quinze (95) violations ont eu lieu avant le mois de juin mais n'ont été vérifiées que pendant la période considérée.



21. Les violations documentées comprennent le recrutement et l'utilisation d'enfants (93), des meurtres (2), des mutilations (3), des viols, des exploitations sexuelles et d'autres formes de violence sexuelle (4), des enlèvements (1) et des refus d'accès humanitaire (4). Les factions du CPC ont commis le plus grand nombre de violations (77) : FPRC (69), 3R (quatre) et UPC, MPC, FPRC/ABK et anti-Balaka/FPRC/MPC (une chacun) ; et les forces pro-gouvernementales (sept) : FACA (quatre) et APS (trois). L'occupation temporaire d'une école a également été signalée par des éléments des FACA dans la préfecture de la Vakaga.

<sup>4</sup> Les sections pour la Protection de l'enfance (SPE) et pour la Protection des femmes (SPF) appliquent une méthodologie différente. Elles incluent des incidents attribués à des individus armés non identifiés, ainsi que des incidents qui peuvent avoir eu lieu avant le mois de référence mais qui n'ont été documentés que pendant la période couverte par ce rapport. La SPE, conformément à son mandat dans le cadre du *Monitoring and reporting mechanism* (MRM), prend également en compte les incidents touchant la population dans son ensemble (et non uniquement des enfants), tels que le refus d'accès à l'aide humanitaire.

## Campagne "Agir pour protéger /Act to protect"

Pour continuer à renforcer la prévention des violations graves des droits de l'enfant par les parties au conflit et dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne "Agir pour protéger / Act to Protect", 1 761 (1 069 hommes et 692 femmes) membres et dirigeants communautaires, autorités locales, FACA, FSI, personnel judiciaire (y compris les agents pénitentiaires), société civile et éléments de groupes armés ont été formés et sensibilisés à la protection des enfants pendant les conflits armés. En outre, 360 casques bleus (266 hommes et 94 femmes) ont été formés à la protection des enfants pendant les conflits armés, en mettant l'accent sur la surveillance et le signalement des violations graves des droits de l'enfant.

22. En termes de droits de l'enfant, Bamingui-Bangoran est la préfecture la plus touchée avec (91) violations, suivie de Haute-Kotto (quatre), Lim-Pende (trois) et Nana Mambere avec (trois) chacune, Ouham-Fafa (deux), et Bangui, Haut-Mbomou, Mbomou et Ouham avec une chacune.

23. Le 22 juin, la SPE a aidé le ministère de la Promotion du Genre, de la Famille et de l'Enfance à organiser un atelier d'une journée pour valider un projet de protocole de remise des enfants arrêtés pour association à des groupes armés. Le protocole garantit que les enfants arrêtés/appréhendés sur les lignes de front par les autorités centrafricaines ou la MINUSCA, soient remis aux acteurs des affaires sociales et de la

protection de l'enfance au lieu d'entrer dans un processus judiciaire. Ce projet de Protocole a été initié en 2017 mais n'a pas pu être adopté étant donné que la législation nationale criminalisait les enfants pour association. La MINUSCA continuera à soutenir son adoption.

## Violences sexuelles liées aux conflits

24. Au cours de la période considérée, la DDH a documenté sept violations de VSLC affectant 10 victimes (cinq femmes et cinq filles). C'est plus que le nombre de cas documentés en mai (deux).
25. Les 16 et 17 juin, la conseillère pour la protection des femmes basée à Paoua a fait une présentation lors de l'atelier sur la transhumance et les droits de l'homme pour FACA, USMS et les membres des communautés de transhumance (ACDA, ANDE, FNEC, CLPR, MAIRIE), les organisations de la société civile et le Forum local des droits de l'homme. Les participants ont été informés sur les questions clés concernant les violences sexuelles liées aux conflits en relation avec la transhumance. Elle a appelé tous les acteurs à contribuer à la prévention et à la lutte contre ces violences et à aider les survivant-e-s à accéder aux services de soins disponibles.
26. Le 19 juin, pour commémorer la journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflits, la RSSG Valentine Rugwabiza a publié un communiqué de presse dans lequel elle rappelle que la VSLC constitue une menace pour la sécurité collective et un obstacle au rétablissement de la paix, et appelle à des efforts durables de prévention et de réponse.
27. Le 24 juin, la Section de la protection des femmes (WPS) a convoqué une réunion du groupe de travail sur le mécanisme *Monitoring, Analysis and Reporting Arrangement* (MARA) et, aux côtés du HCR et de l'UNFPA, a présenté les tendances et les développements récents en matière de violences sexuelle et basées sur le genre en RCA, sur la base du système de gestion des informations sur la violence basée sur le genre (GBVIMS). Si la majorité des cas ont été commis en brousse et en forêt, il y a eu des cas où les survivant-e-s ont été abusés aux points de collecte d'eau, dans les camps militaires, sur les marchés et dans des sites de personnes déplacées. Des soins médicaux et psychosociaux ont été reçus dans la plupart des cas. Cependant, seul un petit nombre de survivants a eu accès à une assistance juridique. Plusieurs défis rencontrés au cours de la période de référence ont été identifiés, notamment la faible couverture du pays en termes de services spécialisés avec une approche holistique, et le manque de protection des survivants et des témoins.
28. Le 28 juin, une cérémonie officielle, s'est tenue pour la remise du Plan d'action du *Comité stratégique de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre liées aux conflits* à Son Excellence le Professeur Faustin

Archange Touadéra. Des représentants des Etats membres, des agences, fonds et programmes des Nations Unies, des représentants de la société civile et des hauts fonctionnaires du gouvernement ont assisté à la cérémonie. Ce plan d'action vise à coordonner et à renforcer les efforts du gouvernement de la RCA, de la société civile et des partenaires internationaux dans la lutte contre la VBG/VSLC.

## Promotion des droits de l'homme et renforcement des capacités

29. Ce mois-ci, la DDH, seule ou avec d'autres partenaires, a organisé 75 activités de promotion et de sensibilisation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire dans 12 préfectures, au profit de 1 490 personnes, dont 767 femmes.<sup>5</sup>
30. Dans le cadre de ces activités, la DDH a organisé : six formations visant à renforcer les capacités des agents de l'État (FACA, FSI, USMS et autorités pénitentiaires) pour 113 acteurs de l'État, dont 10 femmes ; 18 formations pour 512 acteurs d'ONG, dont 267 femmes ; et neuf campagnes de sensibilisation pour 832 personnes, dont 480 femmes, issues de diverses communautés, telles que des personnes déplacées internes, des jeunes, des chefs religieux et la population générale. La DDH a également mené une activité de renforcement des capacités pour 33 éléments de la Force de la MINUSCA et de la Police des Nations Unies (UNPOL), dont 10 femmes.

### *Prévention du discours de haine et de l'incitation à la violence*

Le 7 juin, avec le soutien technique et financier de la DDH, l'ONG nationale URU a commencé une série d'ateliers de renforcement des capacités des organisations de jeunesse sur l'espace civique. L'ONG a également organisé un atelier de diagnostic sur le droit à la liberté d'expression dans le contexte centrafricain dans le cadre de leur projet "Protéger notre espace civique" mis en place avec le soutien technique et financier de la DDH.

Du 21 au 24 juin, la DDH a contribué à un forum régional à Kinshasa pour l'élaboration d'un projet de stratégie régionale et de plan d'action pour la prévention et la lutte contre les discours de haine en Afrique centrale. Cette initiative a réuni des professionnels des médias, des organismes de régulation des médias, des acteurs de plateformes numériques des 11 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, des experts juridiques et en communication ainsi que des fonctionnaires des Nations Unies.

31. Le 3 juin, la DDH a terminé un atelier de renforcement des capacités de deux jours pour les acteurs de la protection des droits de l'homme dans la sous-préfecture de Paoua. L'activité a rassemblé 32 personnes dont 12 femmes du Forum local des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales locales de défense des droits de l'homme.

32. Le 7 juin, la DDH a organisé conjointement avec la Section des affaires civiles (CAS) de la MINUSCA, UNPOL et la Division de la Communication Stratégique et Information Publique (SCPI) un atelier sur l'alerte précoce, les enquêtes approfondies et la prise en charge des victimes de violence basée sur le genre (VBG) dans la Préfecture de Bamingui-Bangoran. L'atelier a été organisé pour 50 participants, dont 35 femmes, du lycée de Ndélé (élèves et enseignants), policiers et membres de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFC). Le 30 juin, à Ndélé, la DDH a organisé, avec UNPOL, CAS, SCPI, et en partenariat avec le Conseil Préfectoral de la Jeunesse, une activité de sensibilisation sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme, les élections locales, et le développement pour 60 jeunes, dont 22 femmes. La DDH a présenté son mandat et donné une introduction aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, et a exhorté tous les participants à

veiller au respect des droits de l'homme.

<sup>5</sup> Les préfectures sont les suivantes : Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mambéré-Kadéï, Mbomou, Nana-Grébizi, Nana-Mambéré, Ombella M'Poko, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, et Vakaga.

33. Du 10 au 13 juin 2022, la DDH a animé un atelier de renforcement des capacités sur le leadership féminin et les droits politiques pour 50 femmes leaders de la préfecture de Mbomou. Les participantes ont été informées sur la politique électorale centrafricaine, les lois y afférentes, et les différentes causes de la faible participation des femmes au processus électoral.
34. Le 21 juin 2022 à Bossangoa, la DDH a organisé un atelier de formation pour 30 membres de la société civile et leaders communautaires, dont 14 femmes, sur le monitoring des droits humains dans le contexte électoral. Au cours de cet atelier interactif, la DDH a présenté des modules sur le cadre juridique et institutionnel international des élections, la participation des femmes, la protection de l'enfant dans le processus électoral et le monitoring des droits de l'homme dans le contexte électoral.
35. La DDH a observé quatre procès au cours du mois de juin. A Bangui, préfecture d'Ombella M'Poko, le 9 juin, le procès de six éléments des FACA poursuivis pour association de malfaiteurs et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat s'est terminé après six jours d'audience. L'un des accusés était le neveu de l'ex-président François Bozizé. Tous ont été acquittés par la Cour.
36. Le 22 juin, la DDH a rencontré le conseiller du Président Touadéra en charge des droits de l'homme pour faire le point sur l'affaire des civils détenus arbitrairement au Camp de Roux (Bangui) et discuter de la bonne application des articles 40 et 48 du Code de procédure pénale (CPP). A l'issue de la réunion, le conseiller s'est engagé à veiller au respect des dispositions du CCP ainsi que des procédures en matière pénale. Le plaidoyer de la DDH auprès des différentes autorités administratives et judiciaires a permis la libération de 11 civils détenus arbitrairement au Camp de Roux.
37. La DDH a effectué 21 visites dans des lieux de détention dans neuf préfectures pour surveiller et documenter les conditions de détention et le respect des délais de détention.<sup>6</sup> Au total, la DDH a documenté au moins 51 cas de détention illégale, les délais légaux étant régulièrement violés, ainsi que des conditions de détention très mauvaises, et plusieurs cas de détention et de torture de civils accusés de sorcellerie.
38. Suite aux efforts de plaidoyer de la DDH, le 29 juin, un homme qui était détenu arbitrairement à l'*Office Central de Répression du Banditisme* (OCRB) à Bangui depuis le 2 juin 2022 a été libéré. À Bambari, dans la préfecture de la Ouaka, la DDH a fait le suivi de l'ordre du *Procureur de la République* de libérer quatre personnes détenues à la gendarmerie de Bambari, émis le 31 mai. Trois détenus, poursuivis pour des infractions civiles, ont été libérés et un quatrième, dont le délai légal de garde à vue était dépassé, a vu son dossier transféré au parquet.

*Justice transitionnelle*

Les **Commissaires de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)** ont poursuivi leurs missions d'information et de sensibilisation à Bossembele, Damara, Sibut, Boda et Mbaiki au cours du mois de juin. En outre, la DDH a eu une séance de travail avec une délégation de l'Union Africaine à Bangui pour une mission de soutien et de formation sur la justice transitionnelle pour les commissaires de la CVRJR.

Du 28 au 30 juin 2022, la DDH a organisé sa retraite annuelle à Bangui pour tous les coordinateurs de ses unités et bureaux de terrain. La retraite a porté sur plusieurs thématiques, ainsi que sur le réaligement stratégique global des priorités thématiques et programmatiques avec le mandat de la Mission. Les coordinateurs ont également examiné et fait des recommandations pour renforcer l'analyse stratégique des droits de l'homme, les rapports et le plaidoyer et pour améliorer les mécanismes, outils/processus de circulation de l'information, de coordination et de communication (interne et externe) sur la base des questions prioritaires identifiées.

-----

<sup>6</sup> Les préfectures sont les suivantes : Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mambéré-Kadéï, Mbomou, Nana-Grébizi, Ombella M'Poko, Ouaka, et Ouham.